Notification préalable d'une concentration

[Affaire M.9759 — Nexi/Intesa Sanpaolo (Merchant acquiring business)]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 180/11)

1. Le 19 mai 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Nexi S.p.A («Nexi», Italie), contrôlée par Advent International Corporation et Bain Capital Investors, L.L.C,

— Activité d'affiliation de commerçants d'Intesa Sanpaolo S.p.A («activité d'affiliation de commerçants d'ISP», Italie).

Nexi acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de l'activité d'affiliation de commerçants d'ISP.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Nexi: opère dans le secteur des systèmes de paiement par carte en Italie et fournit toute une série de services aux commerçants, tels que des services d'affiliation et de traitement, ainsi que des terminaux de point de vente et les services y afférents,

— Activité d'affiliation de commerçants d'ISP: fourniture de services d'affiliation de commerçants, principalement en Italie.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9759 — Nexi/Intesa Sanpaolo (Merchant acquiring business)

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).